



Berne, le 12 août 2019

Communiqué de presse CFMP/EBMK sur l'état actuel de la maturité professionnelle

La maturité professionnelle (MP) existe depuis plus de 20 ans. C'est maintenant la principale voie d'accès aux hautes écoles spécialisées (HES). Elle s'est imposée comme une option attrayante pour les jeunes ayant de bons résultats scolaires qui souhaitent combiner une formation axée sur la pratique avec une formation élargie en culture générale leur ouvrant les portes des hautes écoles. Pour la formation professionnelle, la maturité professionnelle est devenue un critère essentiel pour consolider la place qu'elle occupe au degré secondaire II.

La réforme de la maturité professionnelle, dont la première étape a été l'ordonnance de 2009, a été entièrement mise en œuvre en 2018.

Après avoir connu une forte hausse à partir des années 1990, le nombre de titulaires d'un certificat de maturité professionnelle a continué d'augmenter légèrement depuis 2012. Il a atteint son record en 2016 (14 391 certificats) et enregistré une baisse en 2018 avec 163 certificats de moins (total : 14 228). Les orientations ont évolué de manière différente durant la même période.

- L'orientation Santé et social a enregistré la croissance la plus forte (36,4 %) entre 2012 et 2018 ; le nombre de certificats est passé de 1844 à 2516.
- Avec 4,8 %, l'orientation Technique, architecture et sciences de la vie (anciennement orientation technique) a connu une légère hausse depuis 2012.
- L'orientation Économie et services, type économie (anciennement orientation commerciale) a affiché, en 2018, près de 700 certificats de moins par rapport à son record de 2013.
- L'orientation Économie et services, type services (anciennement orientation artisanale) a bénéficié d'une forte progression (162 %). Reste que, d'un point de vue global, elle occupe toujours l'avant-dernière place pour ce qui est du nombre de certificats. Une augmentation du type services va au détriment du type économie. Comptabilisées ensemble, les deux orientations affichent une baisse de 2,4 % entre 2012 et 2018.
- L'orientation Nature, paysages et denrées alimentaires (anciennement orientation sciences naturelles) a légèrement progressé (2018 : 18 certificats de plus qu'en 2012).
- L'orientation Arts visuels et arts appliqués (anciennement orientation artistique) affiche un nombre de certificats stable et plutôt bas.

Président CSMP
Christof Spöring
Chef du Service de la formation professionnelle et continue
du canton de Lucerne
Obergrundstrasse 51
6002 Lucerne
Tél. 041 228 52 25
christof.spoering@lu.ch

Sécretariat CFMP
Boris Kreit, responsable
Hotelgasse 1
Case postale
3001 Berne
Tél. 031 328 40 44
ebmk-cfmp@bluewin.ch

Lors du premier Sommet national de la formation professionnelle en 2014, la maturité professionnelle avait été déclarée axe prioritaire. Les chiffres actuels montrent combien il était nécessaire de prendre des mesures afin de renforcer son attrait.

La plateforme nationale de communication www.maturiteprofessionnelle.ch, en ligne depuis un an, est très souvent consultée. De nouveaux modèles scolaires avec une répartition différente des leçons seront mis en œuvre à partir de cette année. Il faudra néanmoins attendre encore quelques années avant que ces adaptations ne montrent leur effet sur le nombre de certificats de maturité professionnelle.

La CFMP est convaincue que les atouts de la maturité professionnelle sont encore mal connus de la population. La maturité professionnelle devrait être davantage mise en avant lors du choix d'une profession ou d'une école. Les nouveaux supports pour la communication à l'échelle nationale sont d'une grande aide à ce niveau. Les écoles secondaires et les services d'orientation professionnelle des cantons ont aussi un rôle à jouer. Il faudrait également qu'il y ait encore plus d'entreprises formatrices qui permettent aux jeunes ayant de bons résultats scolaires de préparer la maturité professionnelle pendant leur apprentissage. Les deux parties ont tout à y gagner. Les entreprises accueillent des personnes en formation particulièrement brillantes et les titulaires d'une maturité professionnelle sont autorisés à intégrer une HES pour étudier dans un domaine d'études apparenté à leur profession sans avoir à passer un examen d'admission.

Les organisations nationales ci-après donnent leur point de vue sur l'évolution de la maturité professionnelle :

Union suisse des arts et métiers (USAM)

En tant que principale organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers (USAM) s'intéresse depuis toujours aux questions de formation. En 1994, elle demandait déjà la reconnaissance de l'équivalence entre formation professionnelle et formation académique. L'USAM a soutenu dès le départ la mise en place de la maturité professionnelle comme possibilité pour les apprentis de développer, parallèlement à l'apprentissage, leur aptitude à suivre un cursus HES. La maturité professionnelle devait aussi permettre aux jeunes envisageant de continuer avec la formation professionnelle supérieure de se constituer un bagage. Le nombre important de titulaires d'une MP montre à quel point cette option est prisée.

Selon l'USAM, le fait que les chiffres stagnent est révélateur d'une chose : les jeunes ayant de bons résultats scolaires se tournent de moins en moins vers l'apprentissage. Ils ont plutôt tendance à opter pour le gymnase et suivent de ce fait la tendance générale dans les pays européens (et surtout le souhait de leurs parents). Cette situation est d'autant plus regrettable que les exigences ne cessent d'augmenter dans les différentes formations professionnelles initiales en écho à la numérisation et aux progrès technologiques. Le projet de la Confédération visant à renforcer la maturité professionnelle est correct en soi. Pour augmenter le nombre de titulaires de la MP, il est cependant déterminant de s'adresser directement au public visé, à savoir les jeunes ayant des résultats scolaires de niveau gymnase. Il faudrait également attirer plus précisément l'attention de ces jeunes sur l'apprentissage avec maturité professionnelle en tant qu'option intéressante et exigeante au moyen de bonnes prestations d'information et de conseil des services d'orientation professionnelle et de carrière. L'USAM suggère en outre de créer un modèle qui conviendrait aussi aux parents attachés à l'option du gymnase pour leurs enfants. L'organisation faîtière propose concrètement de permettre aux jeunes, au sortir de l'école obligatoire, de suivre pendant un an un cours de préparation à la MP à temps plein et de faire ensuite un apprentissage de trois ans avec une seule journée de cours à l'école professionnelle. À la fin de leur formation, les jeunes auraient ainsi en poche non seulement un CFC mais aussi un certificat de maturité professionnelle. En termes de débouchés, ils auraient alors l'embarras du choix.

Contact USAM : Christine Davatz, c.davatz@sgv-usam.ch

Union patronale suisse (UPS)

L'UPS voit plusieurs raisons à l'importance de la maturité professionnelle pour la formation professionnelle initiale. Cette option donne tout d'abord la possibilité aux entreprises de stimuler les apprentis ayant de bons résultats scolaires. Le deuxième atout de la MP est de permettre l'accès aux hautes écoles. C'est ce point qui doit justement être mis en avant auprès des parents et des jeunes dans la phase d'orientation professionnelle afin qu'ils prennent conscience des nombreuses perspectives offertes par la formation professionnelle.

Contact UPS : Nicole Meier, meier@arbeitgeber.ch

Union syndicale suisse (USS)

L'Union syndicale suisse (USS) soutient le développement et le renforcement de la maturité professionnelle. Selon cette organisation, la maturité professionnelle joue un rôle capital dans le système de formation suisse, car elle contribue à la perméabilité en promouvant la formation professionnelle et en facilitant l'accès aux HES.

L'USS entend développer la maturité professionnelle intégrée (MP 1) et demande que les entreprises formatrices proposent davantage de places de formation avec maturité intégrée. Elle souhaite renforcer la perméabilité horizontale (entre la formation professionnelle initiale et les gymnases) et verticale (entre le degré secondaire II et le degré tertiaire A ou B) et réclame plus de cohérence et de logique dans le système de formation (profil des voies d'accès aux hautes écoles, coexistence des hautes écoles spécialisées et de la formation professionnelle supérieure, etc.). En dernier lieu, l'USS estime que la nouvelle stratégie pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC), en cours d'élaboration par la CDIP, doit prendre en compte toutes les possibilités du système de formation suisse dans les prestations de conseil et d'information que l'OPUC sera appelée à fournir auprès des nouveaux groupes cibles qui doivent être identifiés.

Contact USS : Laura Perret, Laura.Perret@sgb.ch

swissuniversities

La maturité professionnelle permet aux personnes qui ont choisi l'option de la formation professionnelle d'accéder au degré tertiaire, où les filières axées sur la pratique des HES constituent la voie toute tracée pour les titulaires de la maturité professionnelle.

La maturité professionnelle en cours d'apprentissage (MP 1) répond à la volonté d'offrir à tous les apprentis une formation professionnelle initiale en phase avec leurs aptitudes. Elle a été et reste le modèle de base de la maturité professionnelle. La MP 2 permet aux titulaires d'un certificat fédéral de capacité (CFC) qui ont de bons résultats d'obtenir la maturité professionnelle après leur apprentissage et d'avoir ainsi accès aux hautes écoles.

Les hautes écoles spécialisées tiennent à ce que la maturité professionnelle soit reconnue et utilisée comme un tremplin pour la carrière professionnelle. Par conséquent, swissuniversities soutient toutes les actions qui vont dans le sens d'une visibilité encore plus grande de la maturité professionnelle et en particulier de la MP 1.

Contact swissuniversities : Martina Weiss, martina.weiss@swissuniversities.ch

Société des employés de commerce (SEC)

La maturité professionnelle joue un rôle fondamental dans la branche commerciale : le nombre de titulaires d'un certificat de maturité professionnelle est toujours aussi élevé. La maturité professionnelle

compte pour beaucoup dans l'attrait de la formation professionnelle initiale, aussi bien pour les entreprises que pour les jeunes ayant de bons résultats scolaires, et dans la perméabilité du système de formation. Pour contrer la stagnation du nombre de certificats de maturité professionnelle, voire le léger recul, la SEC formule trois propositions : la visibilité de la maturité professionnelle et la connaissance que le public en a doivent être renforcées, de nouveaux modèles doivent être expérimentés et mis en place, le modèle de la MP 1 intégrée doit être conservé dans le cadre de la réforme des professions de la branche commerciale. Pour en savoir plus : kfmv.ch.

Contact SEC : Michael Kraft, Michael.Kraft@kfmv.ch

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à :

Christof Spöring, président de la Commission fédérale de la maturité professionnelle

Tél. 041 228 52 25, christof.spoering@lu.ch

À votre disposition le mardi 13 août 2019 entre 10 h 30 et 12 h 00

La Commission fédérale de la maturité professionnelle (CFMP) est une commission consultative de la Confédération. Elle a accompagné de près le développement des contenus de la maturité professionnelle et continue à en suivre l'évolution.

Annexe :

- Données détaillées sur le nombre de certificats de maturité professionnelle depuis 2012

Annexe

Données détaillées sur le nombre de certificats de maturité professionnelle depuis 2012

Année	Orientation Technique, architecture et sciences de la vie (anciennement orientation technique)			Orientation Économie et services, type économie (anciennement orientation commerciale)			Orientation Arts visuels et arts appliqués (anciennement orientation artistique)			Orientation Économie et services, type services (anciennement orientation artisanale)			Orientation Nature, paysages et denrées alimentaires (anciennement orientation sciences naturelles)			Orientation Santé et social			TOUTES LES ORIENTATIONS	Somme des types économie et services (anciennement orientation commerciale et orientation artisanale)
	anc. ¹	nouv. ²	TOTAL	anc. ¹	nouv. ²	TOTAL	anc. ¹	nouv. ²	TOTAL	anc. ¹	nouv. ²	TOTAL	anc. ¹	nouv. ²	TOTAL	anc. ¹	nouv. ²	TOTAL		
2012	3724	0	3724	6757	0	6757	802	0	802	232	0	232	175	0	175	1844	0	1844	13'534	6989
2013	3723	0	3723	6895	0	6895	804	0	804	265	0	265	152	0	152	2011	0	2011	13'850	7160
2014	3713	0	3713	7096	0	7096	869	0	869	252	0	252	186	0	186	2106	0	2106	14'222	7348
2015	3780	0	3780	6862	0	6862	810	0	810	254	0	254	181	0	181	2136	0	2136	14'023	7116
2016	2341	1535	3876	5106	1689	6795	495	301	796	63	384	447	33	129	162	1005	1310	2315	14'391	7242
2017	2201	1802	4003	4339	2072	6411	370	414	784	64	483	547	21	147	168	599	1772	2371	14'284	6958
2018	1510	2394	3904	1701	4512	6213	214	580	794	0	608	608	11	182	193	166	2350	2516	14'228	6821

Évolution entre 2012 et 2018

Nbre	+180	-544	-8	+376	+18	+672	694	-168
en %	+4,8 %	-8,1 %	-1,0 %	+162,1 %	+10,3 %	+36,4 %	5,1 %	-2,4 %

Source : Office fédéral de la statistique (27.05.2019)

https://www.pxweb.bfs.admin.ch/pxweb/fr/px-x-1503020200_103/px-x-1503020200_103/px-x-1503020200_103.px/?rxid=bf9ec352-27ae-46c4-a39e-9e999478d165

¹ anc. (ancien) = certificats selon l'OMPr de 1998

² nouv. (nouveau) = certificats selon l'OMPr de 2009